Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

TABLEAU DE BORD

mars 2017

Les accidents et maladies professionnelles du régime des non-salariés agricoles aux 1er et 2è trimestres 2016

www.msa.fr

santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Mars 2017

Tableau de bord
Accidents et maladies professionnelles
Régime des non-salariés agricoles
1er et 2e trimestres 2016

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES

Rédacteur en chef :
David FOUCAUD
foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille-Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)
- Accidents du travail"
Responsable : Rakhsat SLEIMAN
sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Réalisé par :
Katell GORVAN
gorvan.katell@ccmsa.msa.fr

Mise en forme :
Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :
Claudine GAILLARD
gaillard.claudine@ccmsa.msa;fr
Nadia FERKAL
ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr

Sommaire

Sources de données 5

Le champ de la population 5

Données présentées 6

Les ATMP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs par grands secteurs d'activité 1er et 2ème trimestres 2016 7

1. Les nouveaux ATMP sont en hausse de + 6,3 % 7
2. Les trois quarts des accidents du travail des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole aboutissent à un arrêt indemnisé 7
3. 19,2 % des nouvelles IPP des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole donnent lieu à l'attribution d'une rente 8
4. Le montant des prestations versées au titre des ATMP des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole est en baisse de - 1,2 % 8

Définitions 11

Sigles cités : 11

Annexe 12

Les tableaux

Tableau 1 : Nombre de non-salariés et d'ATMP avec ou sans arrêt au 1er semestre 2016 9

Tableau 2 : Nombre d'ATMP avec ou sans arrêt, pourcentage d'ATMP avec arrêt et nombre de jours d'IJ par grand secteur d'activité au 1er semestre 2016 9

Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux IPP et par grand secteur d'activité au 1er semestre 2016 10

Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité au 1er semestre 2016 10

Télécharger les données au format Excel :

Les accidents du travail et maladies professionnelles du régime des non-salariés agricoles Principaux indicateurs par grand secteur d'activité 1er et 2e trimestres 2016

Sources de données

Les données proviennent :

- des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des assurés de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ou du groupement des assureurs agricoles APRIA/RSA figurant dans les fichiers Oreade (ORigines et Evénements des Accidents des Exploitants),
- des fichiers d'affiliations SAEXA (flux de suivi des Affiliations des Exploitants Agricoles) de la Ders (Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques),
- des fichiers prestations Raamses (Régime Agricole d'Assurance Maladie, Statistique Et Santé) de la Ders,

Les tableaux sont établis en fonction des éléments statistiques connus au mois de février 2017.

ATTENTION
Nouveau mode de calcul du nombre d'ATMP avec ou sans arrêt depuis l'analyse des données 2016 : les ATMP ne sont plus comptés en date de survenue, mais en date de 1er paiement (de soins de santé ou d'indemnités journalières).

Le champ de la population

L'analyse porte sur l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier versement dans la période considérée pour la population non salariée relevant du régime agricole Accidents du travail des Exploitants Agricoles (Atexa) de France métropolitaine. Les non-salariés agricoles de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin couverts pour le risque accident du travail par un régime local, ne sont pas affiliés à l'Atexa et ne figurent donc pas dans ces données.

La population non salariée concerne les statuts suivants :

- les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole,
- les conjoints de chefs d'exploitation travaillant sur l'exploitation,
- les aides familiaux,
- les enfants : les affiliés âgés de 14 à 16 ans (20 ans dans certaines situations),
- les cotisants solidaires (depuis 2008) : personnes non-salariées agricoles dont l'importance de l'exploitation ne permet pas l'assujettissement au régime de protection sociale des non-salariés agricoles mais qui sont redevables d'une cotisation forfaitaire de solidarité (articles L. 731-23 et L. 731-24 du code rural).

Les données présentées concernent principalement les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et sont déclinées pour certains indicateurs sur les autres statuts.

Aucune donnée pour le statut « enfant » n'est présentée car leurs affiliations ne sont pas connues et que très peu d'accidents les concernent.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation. Elles sont au nombre de 25 (voir annexe).

Données présentées

Les données des 1er et 2ème trimestres 2016 sont comparées aux données des 1er et 2ème trimestres de l'année précédente.

Les données sur le nombre de non-salariés et sur les accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) avec et sans arrêt sont dénombrées pour tous les statuts non-salariés (hors enfants).

Les données sur le nombre d'accidents avec arrêt indemnisés, sur le nombre d'accidents avec Incapacités permanentes partielles (IPP) attribuées pour la première fois et sur les montants des prestations ne sont déclinées que pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole.

Télécharger les données au format Excel :

Les ATMP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs par grands secteurs d'activité 1er et 2e trimestres 2016

Au premier semestre 2016, les non-salariés agricoles sont victimes de 22 668 accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles (ATMP). Un nombre annualisé en hausse de + 6,3 % en un an.

Les accidents du travail avec arrêt indemnisé représentent 75,8 % des accidents du travail des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole. Près de 20 % des incapacités permanentes partielles (IPP) donnent lieu à l'attribution d'une rente (taux d'au moins 30 points). Le montant des prestations versées (soins de santé, indemnités journalières et rentes de victime) est en baisse de - 1,2 %.

1. Les nouveaux ATMP sont en hausse de + 6,3 %

Le nombre de non-salariés, tous statuts confondus, en activité au premier semestre 2016 diminue de - 1,5 % en un an. Le nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole recule de - 1,1 %. Celui des conjoints collaborateurs et des aides familiaux enregistre un repli plus marqué (- 7,1 %), mais ils ne représentent que 6,3 % des non-salariés agricoles.

Au premier semestre 2016, les non-salariés agricoles sont victimes de 22 668 ATMP avec ou sans arrêt. Ce nombre annualisé est en augmentation de + 6,3 % en un an. Cette hausse concerne exclusivement les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole (+ 7,5 %). Les ATMP des collaborateurs d'exploitation et aides familiaux (0,9 % des ATMP) et des solidaires (0,5 % des ATMP) sont en forte baisse, respectivement de - 50,5 % et - 8,6 %.

L'indice de fréquence annualisé s'établit à 42 ATMP pour 1 000 assurés, soit trois de plus qu'au premier semestre 2015. C'est le secteur forestier qui présente l'indice de fréquence le plus élevé avec 109 ATMP pour 1 000 chefs d'exploitation ou d'entreprise.

Les accidents du travail représentent 92,2 % des ATMP. Les maladies professionnelles et les accidents de trajet sont minoritaires avec respectivement 7,4 % et 0,4 % des ATMP. La part des accidents du travail parmi l'ensemble des ATMP diminue de - 0,2 point en un an, celle des maladies professionnelles augmente de + 0,5 point.

2. Les trois quarts des accidents du travail des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole aboutissent à un arrêt indemnisé

Au premier semestre 2016, 75,3 % des ATMP des chefs donnent lieu pour la première fois à un paiement d'indemnités journalières (IJ) pour un arrêt supérieur à sept jours.

Sur les 20 620 accidents du travail des chefs, 75,8 % donnent lieu à versement d'IJ. La durée moyenne d'indemnisation atteint 82 jours, soit deux de moins qu'au premier semestre 2015.

Sur les 1 640 nouveaux cas de maladies professionnelles avec et sans arrêt des chefs, 66,7 % ont donné lieu à un premier paiement d'indemnités journalières. La durée moyenne d'indemnisation est de 199 jours, soit sept jours de moins.

Pour les accidents de trajet, tous ont donné lieu à un premier paiement d'IJ. La durée moyenne d'indemnisation est de 183 jours.

3. 19,2 % des nouvelles IPP des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole donnent lieu à l'attribution d'une rente

Au premier semestre 2016, tous types d'ATMP confondus, 3 988 nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) sont reconnues pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole. Ces reconnaissances d'ATMP graves concernent essentiellement les chefs du secteur « cultures et élevages » qui regroupe le plus d'affiliés. En comparaison avec le premier semestre 2015, le nombre annualisé de nouvelles IPP est en baisse de - 10,6 %. Les IPP au moins égales à 30 points donnant lieu à attribution de rentes en représentent 19,2 %.

Cette forte baisse d'IPP reconnues en un an est liée au rattrapage du stock de dossiers dans le cadre de nouvelles formes d'organisation dans le traitement des ATMP en 2015 et non à une baisse des accidents graves.

Les victimes d'accidents du travail ont bénéficié de 3 284 nouvelles attributions d'IPP, soit 82,3 % des nouvelles IPP. Elles sont en baisse de - 11,7 % en un an. Le nombre de rentes attribuées pour des IPP au moins égales à 30 points baisse de - 3,7 % et représente 17,6 % des nouvelles IPP dues à un accident du travail.

Le nombre annualisé d'IPP reconnues liées à une maladie professionnelle baisse de - 7,7 %, et atteint 646, soit 16,2 % des nouvelles IPP. Celles d'au moins 30 points sont en baisse de - 2,2 % en un an et représentent 26,9 % des nouvelles IPP dues à une maladie professionnelle.

4. Le montant des prestations versées au titre des ATMP des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole est en baisse de - 1,2 %

Au premier semestre 2016, les dépenses d'ATMP annualisées des chefs atteignent 79,0 millions d'euros de prestations (soins de santé, indemnités journalières et rentes de victime). Elles baissent de - 1,2 % en un an.

Cette baisse est imputable à celles du montant des soins de santé (- 8,6 %) et des indemnités journalières (- 2,5 %).

Les indemnités journalières représentent les dépenses les plus importantes, avec 51,2 % du total des prestations, devant les rentes de victime (28,7 %) et les soins de santé (20,1 %). En un an, la part des rentes de victime augmente de + 2,3 points dans le total des prestations. La part des soins de santé diminue de - 1,6 point et celle des indemnités journalières de - 0,7 point.

Les accidents du travail représentent 83,7 % du total des prestations versées, suivis par les maladies professionnelles (14,8 %) et les accidents de trajet (1,5 %).

Télécharger les données au format Excel :

Les ATMP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité 1er et 2e trimestres 2016

Tableau 1 : Nombre de non-salariés et d'ATMP avec ou sans arrêt au 1er semestre 2016

	Nombre de non-salariés	Nombre d'ATMP annualisé	Indice de fréquence (‰)	Part des accidents du travail	Part des accidents de trajet	Part des maladies professionnelles
Chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles						
Cultures et élevages	415 973	20 304	48,8	92,1 %	0,4 %	7,5 %
Travaux forestiers	5 426	594	109,5	93,9 %	0,3 %	5,7 %
Activités diverses	30 323	1 456	48,0	93,4 %	1,0 %	5,6 %
s/total secteurs (exploitants)	451 722	22 354	49,5	92,2 %	0,4 %	7,3 %
Autres statuts (hors solidaires)						
s/total tous secteurs	34 610	208	6,0	84,6 %	1,0 %	14,4 %
Tous statuts (hors solidaires)						
Tous secteurs	**486 332**	**22 562**	**46,4**	**92,2 %**	**0,4 %**	**7,4 %**
Solidaires	*59 356*	*106*	*1,8*	*96,2 %*	*1,9 %*	*1,9 %*
ENSEMBLE (Tous statuts)						
Tous secteurs	**545 688**	**22 668**	**41,5**	**92,2 %**	**0,4 %**	**7,4 %**
Evolution période comparable année précédente (N/N-1)						
	Evolution en %		**Ecart en points**			
Tous secteurs	**- 1,5 %**	**+ 6,3 %**	**+ 3,1**	**- 0,2**	**- 0,3**	**+ 0,5**

Source : MSA

Tableau 2 : Nombre d'ATMP avec ou sans arrêt, pourcentage d'ATMP avec arrêt et nombre de jours d'IJ par grand secteur d'activité au 1er semestre 2016

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nombre de jours d'IJ	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nombre de jours d'IJ	Nbre de MP	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nombre de jours d'IJ
Chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles									
Cultures et élevages	18 702	75,8 %	81,2	78	102,6 %	192,2	1 524	66,8 %	199,0
Autres activités	1 918	76,3 %	86,8	16	87,5 %	133,1	116	65,5 %	201,9
Tous secteurs	**20 620**	**75,8 %**	**81,7**	**94**	**100,0 %**	**183,4**	**1 640**	**66,7 %**	**199,2**
Evolution période comparable année précédente (N/N-1)									
	Accidents du travail			**Accidents de trajet**			**Maladies professionnelles**		
	Evol. en %	***Ecart en points***	***Ecart en jours***	***Evol. en %***	***Ecart en points***	***Ecart en jours***	***Evol. en %***	***Ecart en points***	***Ecart en jours***
	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours	Nombre de jours d'IJ	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours	Nombre de jours d'IJ	Nbre de MP	% de MP avec arrêt > 7 jours	Nombre de jours d'IJ
Chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles									
Cultures et élevages	+ 7,4 %	- 5,1	- 2,2	- 32,8 %	+ 28,4	+ 20,2	+ 16,9 %	- 8,8	- 5,1
Autres activités	+ 4,7 %	- 7,3	- 5,0	- 33,3 %	+ 12,5	- 29,6	+ 18,4 %	- 14,1	- 34,0
Tous secteurs	**+ 7,1 %**	**- 5,3**	**- 2,5**	**- 32,9 %**	**+ 25,7**	**+ 13,0**	**+ 17,0 %**	**- 9,2**	**- 7,2**

Source : MSA

Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux IPP et par grand secteur d'activité au 1er semestre 2016

	Nombre total de nouvelles IPP annualisé	Nouvelles IPP attribuées					
		Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles	
		Nombre	dont IPP >= 30 %	Nombre	dont IPP >= 30 %	Nombre	dont IPP >= 30 %
Chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles							
Cultures et élevages	3 602	2 962	512	50	12	590	166
Autres activités	386	322	66	8	s	56	8
Tous secteurs	**3 988**	**3 284**	**578**	**58**	**12**	**646**	**174**

s : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique.

Evolution période comparable année précédente (N/N-1)

	Evolution en %						
Tous secteurs	**- 10,6 %**	**- 11,7 %**	**- 3,7 %**	**+ 38,1 %**	**+ 0,0 %**	**- 7,7 %**	**- 2,2 %**

Source : MSA

Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité au 1er semestre 2016

	Montant total annualisé	Répartition par nature de prestations (%)			Répartition par type d'AT (%)		
		Soins de santé	Indemnités journalières	Rentes de victime	AT	Trajet	MP
Chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles							
Cultures et élevages	70 718 874 €	19,6 %	51,7 %	28,7 %	83,2 %	1,5 %	15,3 %
Autres activités	8 239 181 €	24,0 %	46,7 %	29,3 %	88,1 %	1,3 %	10,5 %
Tous secteurs	**78 958 054 €**	**20,1 %**	**51,2 %**	**28,7 %**	**83,7 %**	**1,5 %**	**14,8 %**

Evolution période comparable année précédente (N/N-1)

	Evolution en %	Ecart en points					
Tous secteurs	**- 1,2 %**	**- 1,6**	**- 0,7**	**+ 2,3**	**- 0,6**	**- 0,1**	**+ 0,8**

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :

Définitions

Nombre de non-salariés agricoles	Nombre de non-salariés affiliés et présents au cours de la période considérée : - chef d'exploitation et d'entreprise agricole à titre exclusif, principal ou secondaire - conjoint de chef d'exploitation - aide familial - cotisant solidaire
Nombre d'ATMP déclarés	Nombre de nouveaux ATMP payés dans la période considérée
Indice de fréquence	Nombre d'ATMP pour 1 000 non-salariés
Nombre d'ATMP avec arrêt > à 7 jours	Accident ou maladie professionnelle ayant donné lieu à un premier versement d'indemnité journalière (IJ), au cours de la période considérée, après le délai de carence de sept jours
Nombre de jours d'IJ	Nombre total de jours d'arrêt indemnisés au cours de la période considérée
Nombre de nouvelles IPP	Nombre de nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) connues pour la première fois au cours de la période considérée (accidents graves)
Taux IPP	Taux moyen d'incapacité permanente partielle pour les nouvelles IPP connues au cours de la période considérée
Montants des soins de santé	Montant en euros versé pour les soins de santé au cours de la période considérée. Comprend les actes médicaux, les actes paramédicaux, les médicaments et l'hospitalisation privée (hors hospitalisation publique)
Montant des indemnités journalières	Montants en euros versés pour les indemnités journalières au cours de la période considérée.
Montants des rentes de victime	Montants en euros versés pour les rentes de victime au cours de la période considérée
Montant total ATMP	Somme des coûts soins de santé, indemnités journalières et rentes de victimes versés au cours de la période considérée

Sigles cités :

APRIA/RSA : Réunion de sociétés d'assurances
ATMP : Accident du travail, de trajet et maladie professionnelle
Atexa : Accidents du travail des exploitants agricoles
Ders : Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques
IJ : Indemnités journalières
IPP : Incapacités permanentes partielles
MSA : Mutualité sociale agricole
Oreade : Origines et événements des accidents des exploitants
Raamses : Régime Agricole d'Assurance Maladie, Statistique Et Santé
Saexa : Flux de Suivi des Affiliations des Exploitants Agricoles

Annexe

Catégorie de risque attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation.

- 01 - Maraîchage, floriculture
- 02 - Arboriculture fruitière
- 03 - Pépinières
- 04 - Cultures céréalières et industrielles "grandes cultures"
- 05 - Viticulture
- 06 - Sylviculture
- 07 - Autres cultures spécialisées
- 08 - Elevage bovin lait
- 09 - Elevage bovin viande
- 10 - Elevage bovin mixte
- 11 - Elevage ovins, caprins
- 12 - Elevage porcins
- 13 - Elevage de chevaux
- 14 - Autres élevages de gros animaux
- 15 - Elevage de volailles, de lapins
- 16 - Autres élevages de petits animaux
- 17 - Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques
- 18 - Conchyliculture
- 19 - Cultures et élevage non spécialisés, polyculture, poly-élevage
- 20 - Marais salants
- 21 - Exploitations de bois
- 22 - Scieries fixes
- 23 - Entreprises de travaux agricoles
- 24 - Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement
- 25 - Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles

Dans le présent document ces catégories de risque sont regroupées en trois grands secteurs professionnels :

- CULTURES ET ELEVAGES

  Codes risques ➔ 01 ; 02 ; 03 ; 04 ; 05 ; 07 ; 08 ; 09 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17 ; 18 ; 19 ; 20
- TRAVAUX FORESTIERS

  Codes risques ➔ 06 ; 21 ; 22
- ACTIVITES DIVERSES

  Codes risques ➔ 23 ; 24 ; 25

MSA Caisse Centrale

Les Mercuriales
40, rue Jean Jaurès
93547 Bagnolet Cedex

Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques

Tél. : 01 41 63 77 77
www.msa.fr

santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore